

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC_04_095

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres

En exercice :

- Titulaires : 38

L'an deux mille vingt et trois, le onze avril, à 18h30, le Conseil de Communauté s'est réuni à DAMVIX en session ordinaire sous la Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents :

- Titulaires : 29

- Suppléants : 4

Date de convocation : 5 avril 2023

Excusés ayant donné pouvoir : 5

Votants : 36

PRESENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Sant-Sigismond
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. BTEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet (donne pouvoir à Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine)
- M. QUILLET Pascal, Délégué de la commune de Maillezais (donne pouvoir à Mme RINEAU Annie)

- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à M. CARTRON David)
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à M. GUILLON Stéphane)
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux (donne pouvoir à M. HENRIET Christian)

ABSENTS EXCUSES :

- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- Mme DELAUNAY Jocelyne, Déléguée de la commune de Vix

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

OBJET : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNEE 2023

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI),

Vu les articles 1636 B sexies et 1336 B septies du Code Général des Impôts (CGI),

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté les éléments reçus des services fiscaux, concernant la détermination des taux applicables sur la Cotisation Foncière des Entreprises, la Taxe Foncière Propriétés Bâties et la Taxe Foncière Propriétés Non Bâties et la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires pour l'année 2023 :

	Bases prévisionnelles 2023	Taux 2023	Produit 2023
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	3 807 000	24.24 %	922 817 €
Taxe Foncière Propriétés Bâties	11 889 000	2.00 %	237 780 €
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	1 906 000	2.63 %	50 128 €
Taxe d'Habitation (THS)	1 543 308	10.16%	156 800 €
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)			456 471 €
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)			40 154 €
Taxe additionnelle Foncier Non Bâti			22 065 €
Fraction de TVA nationale			1 527 005 €
Allocations Compensatrices			453 265 €
Prélèvement Garantie Individuelle de Ressources (GIR)			-242 890 €
TOTAL produit attendu 2023			3 623 595 €

Monsieur le Président expose que l'équilibre financier est atteint sans procéder à une augmentation des différents taux, il propose donc au Conseil de voter pour l'année 2023 les taux suivants :

- **24.24 %** pour la **Cotisation Foncière des Entreprises** ;
- **2.00 %** pour la **Taxe Foncière sur les propriétés bâties** ;
- **2.63 %** pour la **Taxe Foncière sur les propriétés non bâties** ;
- **10.16 %** pour la **Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires**.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Vote les taux suivants pour l'année 2023 :
 - **24.24 %** pour la **Cotisation Foncière des Entreprises** ;
 - **2.00 %** pour la **Taxe Foncière sur les propriétés bâties** ;
 - **2.63 %** pour la **Taxe Foncière sur le non bâti** ;
 - **10.16 %** pour la **Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires**.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
- Charge Monsieur le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 18/04/2023

ID : 085-248500563-20230411-2023CC_04_095-DE

SLOW

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Fait à RIVES-D'AUTISE, le 11 avril 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Adeline POUPLIN', is written over the text 'La secrétaire de séance,'.

Adeline POUPLIN

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

SLOW

ID : 085-248500563-20230411-2023CC_04_095-DE